

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION A L'UTILISATION DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE AVEC PASSAGE DES TESTS CACES® R389

***Le CACES® seul ne permet pas la conduite de chariots. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite, au vu : De l'aptitude médicale, après s'être assuré que le salarié a une bonne connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

CATEGORIES :

- Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3
 Cat. 4 Cat. 5 Cat. 6

NIVEAU :

- Initial Recyclage

LIEU :

- Sur site et sur votre matériel Sur notre Site

DUREE : Personnel Débutant : 5 journées de formation et de passage des Tests Caces®

Personnel Confirmé : 3 journées de formation et de passage des Tests Caces®

PUBLIC : Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.

Permis B souhaité - Comprendre le français

TYPE D'ACTION :

- Acquisition des connaissances
 Adaptation au poste de travail
 Perfectionnement

INTERVENANT : Formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

OBJECTIF DE LA FORMATION : Etre capable de conduire et d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité.

Vérifier l'aptitude à la conduire des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

CONTENU DE LA FORMATION :

La technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et de ses accessoires.

La présentation des risques professionnels.

La réglementation applicable au chariot automoteur de manutention, et à son conducteur.

L'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

METHODE PEDAGOGIQUE : L'aller-retour « théorie pratique » est la modalité choisie

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

SANCTION DU STAGE : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) suivant catégorie.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES (suite)

Les moyens ci-dessous sont mis à la disposition du testeur soit par l'organisme de formation, soit par le client lorsque les tests se déroulent dans son entreprise. Dans ce dernier cas, le client s'engage à transmettre au testeur la notice d'utilisation de l'engin en français, la dernière vérification générale avec un document justifiant de la levée des éventuelles réserves, ainsi que le document attestant de la conformité aux normes CE.

Dans le cas où l'ensemble des matériels énoncés ne serait pas disponible, le testeur ne pourrait pas réaliser le test CACES®.

Catégories	Type de chariots
1	1 transpalette à conducteur porté ou un préparateur de commandes au sol (levée < à 1 m)
2	1 chariot tracteur ou à plateau porteur de capacité < 6000 kg
3	1 chariot à prise frontale de $1200 \text{ kg} \leq \text{CN} \leq 6000 \text{ kg}$ et de hauteur de levée > 4 m
4	1 chariot à prise frontale de $\text{CN} > 6 \text{ tonnes}$
5	1 chariot à prise latérale rétractable de $\text{CN} \geq 1200 \text{ kg}$ (hauteur > 6 m)
6	1 chariot de $\text{CN} \geq 1200 \text{ kg}$

Matériels	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6
Charges sur palettes 80X120	5	2	5	5	5	1
Charges spécifiques	2 charges d'une hauteur $\leq 2 \text{ m}$	Charge pour porteur	1 charge volumineuse ou longue + 4 conteneurs empilables		3 conteneurs empilables	
Matériels spécifiques	Quai de chargement avec pont de liaison	1 remorque pouvant être chargée	Palettier = 4m		Palettier > 6m	
Aire d'évolution délimitée	avec des panneaux de signalisation					
Pente $\geq 8 \%$ longueur environ 10 m ou 2 fois celle du chariot		(avec garde-corps côté vide)				Ou rampe du porte-char
Camion ou remorque ou semi-remorque	à quai		pour chargement & déchargement latéral			Un porte engin adapté
Equipements de Protection Individuelle	Chaussures de sécurité, gants de manutention, lunettes et protection auditive					

* Les charges doivent être signalées de leur poids et les lisses du palettier doivent être signalées du poids max. et de la hauteur entre les 2 lisses.